



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Dossier de presse

# PRÉSENTATION DE LA PRÉPARATION DE RENTRÉE 2024

Conférence de presse

Mardi 9 janvier 2024  
Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

## Contacts presse

**Marie Gaidoukoff**  
Responsable du pôle communication  
04 42 91 71 10 • 06 89 10 02 55  
marie.gaidoukoff@region-academie-paca.fr

**Lilia Benlabidi**  
Chargée des relations presse  
04 42 91 71 18 • 06 28 91 36 37  
lilia.benlabidi@ac-aix-marseille.fr

[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)  [@acaixmarseille](https://twitter.com/acaixmarseille)  [acaixmarseille](https://www.instagram.com/acaixmarseille)  [Académie Aix-Marseille](https://www.youtube.com/academie-aix-marseille)

# SOMMAIRE

<b>CONTEXTE NATIONAL.....</b>	<b>03</b>
<b>Rentrée scolaire 2024 : des moyens renforcés pour mettre en œuvre le choc des savoirs .....</b>	<b>03</b>
<b>CONTEXTE ACADÉMIQUE.....</b>	<b>05</b>
<b>Les caractéristiques structurelles, sociales et territoriales.....</b>	<b>05</b>
• Les disparités sociales	
• Les disparités géographiques et démographiques	
<b>Constat 2023 et prévision 2024.....</b>	<b>06</b>
• Etablissements du 1 <sup>er</sup> degré	
• Etablissements du 2 <sup>nd</sup> degré	
<b>Les moyens supplémentaires pour la rentrée 2024 .....</b>	<b>08</b>
• Rentrée 2024 dans le 1 <sup>er</sup> degré	
• Rentrée 2024 dans le 2 <sup>nd</sup> degré	
<b>Le Conseil National de la Refondation (CNR) : des moyens pour accompagner de nouvelles méthodes de travail.....</b>	<b>12</b>
• Appel à Manifestation d'Intérêt	
• Le plan Marseille en Grand (écoles innovantes, micro structures)	
<b>Mieux accompagner les territoires .....</b>	<b>15</b>
• Le déploiement des Territoires Educatifs Ruraux	
• Améliorer la scolarité des élèves en situation de handicapLes cités éducatives	
• Les Territoires Numériques Educatifs	
<b>Faire du lycée professionnel un choix d'avenir.....</b>	<b>18</b>
• Transformation de la carte des formations professionnelles	
• Création d'un bureau des entreprises dans les lycées professionnels	
• Mise en place d'enseignement aux savoirs fondamentaux dans des classes à effectif réduit	
• Mise en place de nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage	
<b>Investir dans la jeunesse .....</b>	<b>20</b>
• Le dispositif SNU (Service National Universel)	
• Le service civique	
• Le Dispositif « Pass Sport »	
• Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP)	
<b>Ouverture à la rentrée 2024 de la future Cité scolaire internationale Jacques Chirac de Marseille .....</b>	<b>26</b>
La genèse du projet	
• Des dispositifs linguistiques d'excellence	
• Un projet pédagogique novateur	
• Un établissement engagé pour la réussite de tous les élèves	

# CONTEXTE NATIONAL

## Rentrée scolaire 2024 : des moyens renforcés pour mettre en œuvre le choc des savoirs

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a présenté aux membres du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale (CSAMEN), réunis le jeudi 21 décembre, l'ensemble des mesures nouvelles prévues pour la rentrée scolaire 2024 et leur répartition par académie. Le budget 2024 de l'éducation nationale et de la jeunesse, 1<sup>er</sup> budget de la nation, est de 63,8 milliards d'euros, en hausse de 4,1 milliards d'euros par rapport au budget inscrit en LFI 2023 (+6,8 %).

L'année scolaire 2024-2025 sera marquée par une nouvelle diminution forte du nombre d'élèves de l'ordre de -83 000, poursuivant une tendance démographique observée depuis plusieurs années. On constate ainsi une baisse de plus de 77 000 élèves dans le premier degré public à la rentrée 2023. Cette baisse démographique est moins significative dans le second degré public mais s'élève à 2 700 élèves en moins à la rentrée 2023.

## DANS LE PREMIER DEGRÉ, LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE ATTEINDRA LE NIVEAU LE PLUS BAS DEPUIS QUE CET INDICATEUR EST MESURÉ

Compte tenu de la baisse très importante du nombre d'élèves prévue à la rentrée scolaire 2024 du fait de la démographie, la baisse de 650 moyens d'enseignement dans le premier degré public permettra de poursuivre l'amélioration des taux d'encadrement et d'atteindre un niveau inédit avec 6,03 professeurs pour 100 élèves à la rentrée scolaire 2024, contre 6,00 à la rentrée 2023 et 5,46 à la rentrée 2017.

**Exprimé en nombre d'élèves par classe, l'enseignement primaire accueillait 23,2 élèves par classe en moyenne en 2017, contre 21,5 en 2023 ; et ce chiffre devrait encore diminuer à la rentrée 2024 pour atteindre son plus bas niveau historique depuis que cet indicateur est mesuré.**

Cette évolution historique permettra de répondre aux priorités du ministre pour l'école primaire :

- achèvement du dédoublement des grandes sections de maternelle en éducation prioritaire à la rentrée 2024 ;
- progression de la scolarisation en très petite section des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;



- accompagnement de l'école inclusive avec la création de nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), d'unités d'enseignement autisme et des pôles d'appui à la scolarité ;
- pérennisation des contrats locaux d'accompagnement et poursuite du déploiement des territoires éducatifs ruraux.

En outre, le PLF 2024 permettra de financer l'achat de manuels certifiés en lecture et mathématiques en classes de CP et CE1 à hauteur de 30 M€, alors que près de 60 % des élèves de CP ne disposent pas aujourd'hui d'un manuel de référence.

### **DANS LE SECOND DEGRÉ, PRIORITÉ EST DONNÉE AU « CHOC DES SAVOIRS » POUR ÉLEVER LE NIVEAU DES ÉLÈVES ET À L'ÉCOLE INCLUSIVE**

Alors que les collèges et lycées (post-bac compris) ont accueilli 2 700 élèves de moins à la rentrée 2023 qu'à la rentrée 2022, le second degré public devrait connaître une nouvelle baisse de 7 800 élèves à la rentrée 2024.

**Malgré cette baisse du nombre d'élèves, le schéma de rentrée 2024 prévoit des créations d'emplois dans le second degré, pour la première fois depuis 2017, à hauteur de +574 moyens d'enseignement.**

Ces moyens supplémentaires permettent la mise en œuvre du « choc des savoirs » annoncé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Gabriel Attal, le 5 décembre dernier afin d'élever le niveau des élèves. Le dispositif qui sera mis en œuvre à la rentrée 2024 prévoit les mesures suivantes :

- la mise en place de groupes de niveaux pour l'enseignement des mathématiques et du français pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> afin de mieux gérer l'hétérogénéité des élèves au collège et faire progresser tous les élèves – avec des groupes limités à 15 élèves pour les plus en difficulté ;
- le renforcement des enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie au lycée professionnel ;
- la création de classes « prépa-lycée ».

Les créations d'emplois permettent également de financer les priorités suivantes :

- prise en compte de la couverture de la démographie pour les académies qui vont connaître une évolution positive ;
- poursuite de l'effort de création d'ULIS et de places pour accueillir les élèves souffrant de troubles du spectre autistique et de troubles du neurodéveloppement ;
- création de pôles d'appui à la scolarité pour mieux accompagner les enfants à besoins particuliers et leur famille.

L'effort réalisé en termes de moyens d'enseignement, malgré la baisse démographique, permet ainsi d'impulser une politique ambitieuse au service de l'élévation du niveau de tous élèves.

# CONTEXTE ACADÉMIQUE

## Les caractéristiques structurelles, sociales et territoriales

Le territoire de l'académie d'Aix-Marseille est marqué par de fortes disparités démographiques, géographiques et sociales.

Il est composé de 4 départements :  
(chiffres provisoires INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2023)

- les Alpes-de-Haute-Provence (166 654 habitants)
- les Hautes-Alpes (139 942 habitants)
- les Bouches-du-Rhône (2 069 118 habitants)
- le Vaucluse (563 789 habitants)

### LES DISPARITÉS SOCIALES

Le taux de pauvreté est élevé dans les départements de l'académie d'Aix-Marseille :  
(chiffres INSEE 2019)

- le Vaucluse 20%
- les Bouches-du-Rhône 18,7%
- les Alpes-de-Haute-Provence 16,8%
- les Hautes-Alpes 13,9%

**Le taux de pauvreté de tous les départements est supérieur à la moyenne métropolitaine qui est de 14,6%, à l'exception des Hautes-Alpes (13,9%).**

**La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.**

Le dédoublement des classes de CP et CE1 en réseaux d'éducation prioritaire permet aux élèves les plus fragiles de progresser et d'acquérir des savoirs fondamentaux comme lire, écrire, compter, respecter autrui.

Depuis la rentrée scolaire 2017, les moyens alloués dans le dédoublement des classes en éducation prioritaire ne cessent de progresser.

### LES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

Dans les départements alpins, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celle des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Ainsi :

- Plus de 70% des élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés sont scolarisés dans le département des Bouches-du-Rhône
- Le département de Vaucluse représente près de 20% des effectifs
- Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes scolarisent respectivement 4,9% et 4,1% des élèves

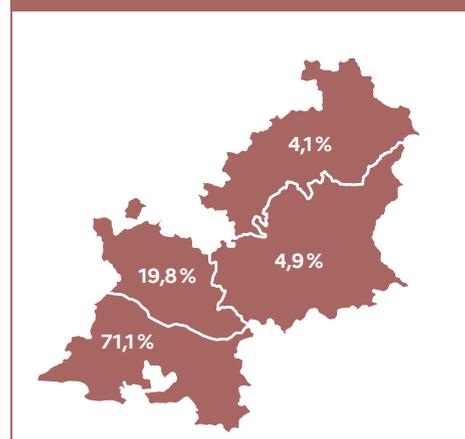
L'académie d'Aix-Marseille poursuit une politique active de soutien à la ruralité qui se caractérise notamment par l'attribution de moyens d'enseignement supérieurs à la moyenne académique afin de prendre en compte les réalités géographiques et démographiques.

### Répartition des élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés par département (rentrée 2023)<sup>1</sup>

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
<b>1<sup>er</sup> degré</b> (dont privé sous contrat)	13 768	11 327	204 036	55 799	<b>284 930</b>
<b>2<sup>nd</sup> degré</b> (hors post-bac dont privé sous contrat)	12 536	10 809	178 204	50 650	<b>252 199</b>
<b>Total</b>	<b>26 304</b>	<b>22 136</b>	<b>382 240</b>	<b>106 449</b>	<b>537 129</b>

<sup>1</sup> Source : Direction Interacadémique des Statistiques, Etudes et Prospective (DIASEP)

### Répartition des effectifs d'élèves par département en pourcentage





## Constat 2023 et prévision 2024

### DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ (PUBLIC)

Dans le premier degré public, une baisse de 2 297 élèves était attendue à la rentrée 2023 (-0,9 % des effectifs).

La baisse constatée est supérieure de 842 élèves à la prévision, soit 3 139 élèves (-1,2 %) de moins dans le 1<sup>er</sup> degré.

La tendance à la baisse à la rentrée 2024 se confirme avec une baisse de **2 195 élèves** attendue.

	Constat 2023	Prévision 2024	Variation 2023-2024
Alpes-de-Haute-Provence	13 014	12 996	-18
Hautes-Alpes	10 312	10 317	+5
Bouches-du-Rhône	182 013	180 214	-1 799
Vaucluse	49 807	49 424	-383
Académie	255 146	252 951	-2 195

### DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ (PUBLIC)

À la rentrée 2023, 1354 élèves de plus étaient attendus. Le constat de rentrée fait apparaître une augmentation de 982 élèves.

Une hausse de **425 collégiens et lycéens public** (hors EREA) est prévue pour la rentrée 2024.

	Constat 2023	Prévision 2024	Variation 2023-2024
Collèges (y compris SEGPA et ULIS)	119 857	120 247	+390
Lycées généraux, technologiques (y compris SGT, hors Post-bac)	56 678	56 320	-358
Lycées professionnels (y compris SEP, FC et 3 <sup>e</sup> prépa-m)	22 778	23 037	+260
Post-baccalauréat (STS et CPGE)	8 892	9 026	+134
Académie	208 205	208 630	+425

**Constat et prévision d'effectifs pour les collèges et lycées publics  
par département**

<b>04</b>	<b>Constat 2023</b>	<b>Prévision 2024</b>	<b>Variation 2023- 2024</b>
<b>Collèges</b> (y compris SEGPA et ULIS)	6 787	6 807	20
<b>Lycées généraux , technolo- giques</b> (y compris SGT, hors Post-bac)	3 558	3 499	-59
<b>Lycées profes- sionnels</b> (y compris SEP, FC et 3 <sup>e</sup> prépa-m)	1 389	1 441	52
<b>Post- baccalau- réat (STS et CPGE)</b>	187	178	-9
<b>Total 04</b>	<b>11 921</b>	<b>11 925</b>	<b>4</b>

<b>05</b>	<b>Constat 2023</b>	<b>Prévision 2024</b>	<b>Variation 2023- 2024</b>
<b>Collèges</b> (y compris SEGPA et ULIS)	5 903	5 872	-31
<b>Lycées généraux , technolo- giques</b> (y compris SGT, hors Post-bac)	2 675	2 611	-64
<b>Lycées profes- sionnels</b> (y compris SEP, FC et 3 <sup>e</sup> prépa-m)	1 195	1 202	7
<b>Post- baccalau- réat (STS et CPGE)</b>	259	258	-1
<b>Total 05</b>	<b>10 032</b>	<b>9 943</b>	<b>-89</b>

<b>13</b>	<b>Constat 2023</b>	<b>Prévision 2024</b>	<b>Variation 2023- 2024</b>
<b>Collèges</b> (y compris SEGPA et ULIS)	83 176	83 634	458
<b>Lycées généraux , technolo- giques</b> (y compris SGT, hors Post-bac)	39 255	38 954	-301
<b>Lycées profes- sionnels</b> (y compris SEP, FC et 3 <sup>e</sup> prépa-m)	15 070	15 310	240
<b>Post- baccalau- réat (STS et CPGE)</b>	7 223	7 364	141
<b>Total 13</b>	<b>144 724</b>	<b>145 262</b>	<b>538</b>

<b>84</b>	<b>Constat 2023</b>	<b>Prévision 2024</b>	<b>Variation 2023- 2024</b>
<b>Collèges</b> (y compris SEGPA et ULIS)	23 991	23 934	-57
<b>Lycées généraux , technolo- giques</b> (y compris SGT, hors Post-bac)	11 190	11 256	66
<b>Lycées profes- sionnels</b> (y compris SEP, FC et 3 <sup>e</sup> prépa-m)	5 124	5 084	-40
<b>Post- baccalau- réat (STS et CPGE)</b>	1 223	1 226	3
<b>Total 84</b>	<b>41 528</b>	<b>41 500</b>	<b>-28</b>

## Les moyens supplémentaires pour la rentrée 2024

L'académie d'Aix-Marseille comprend plus de 53900 personnels, dont environ 38700 enseignants.

A la rentrée scolaire 2024, l'académie d'Aix-Marseille bénéficiera d'une **dotation stable en moyens d'enseignement dans le 1<sup>er</sup> degré, d'une dotation de +75 moyens d'enseignement supplémentaires dans le 2<sup>nd</sup> degré ainsi que 2 emplois administratifs, 2 CPE et 1 personnel de direction.**

### RENTREE 2024 DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

#### 1) Évolution des effectifs

A la rentrée 2024, la baisse des effectifs se confirme avec une baisse attendue de 2195 élèves.

C'est ainsi une baisse de **8577** élèves dans les quatre départements de l'académie sur les cinq dernières années qui est constatée et qui devrait atteindre 10 772 élèves si on y intègre les prévisions pour la rentrée 2024.



Evolution du nombre des élèves sur les 5 dernières rentrées scolaires (2019-2023) et prévision 2024

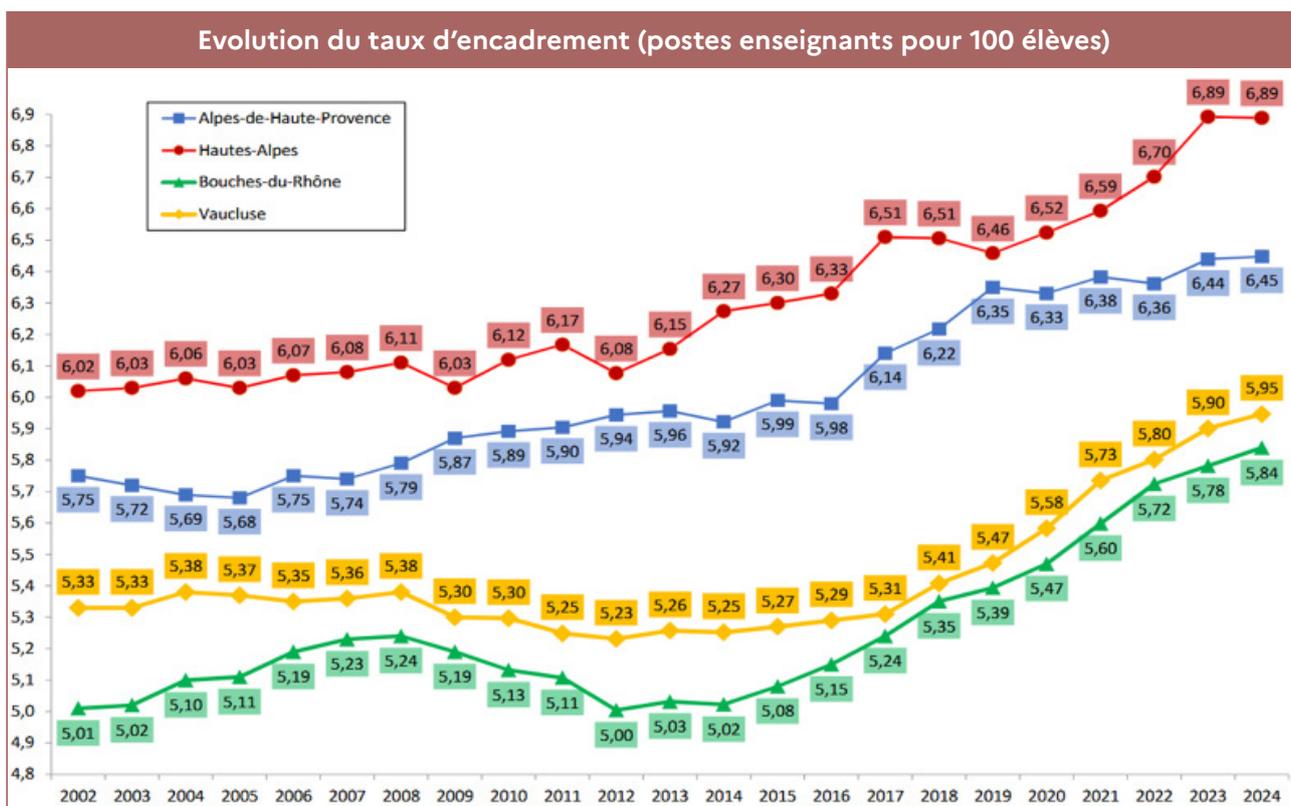
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévision	Écart prévisions constat 2019-p2024	Évolution prévisionnelle des effectifs RS 2024
Alpes-de-Haute-Provence	13 288	13 210	13 121	13 184	13 014	12 996	- 292	-18
Hautes-Alpes	11 067	10 879	10 738	10 590	10 312	10 317	- 750	+5
Bouches-du-Rhône	187 446	186 248	184 583	183 911	182 013	180 214	- 7 232	- 1 799
Vaucluse	51 922	51 308	50 894	50 600	49 807	49 424	- 2 498	- 383
Académie public	263 723	261 645	259 336	258 285	255 146	252 951	- 10 772	- 2 195

## 2) L'évolution de la dotation académique en termes de moyens d'enseignement

Dans ce contexte de baisse démographique, la dotation académique, ainsi que les dotations départementales en moyens d'enseignement sont stables à la rentrée 2023.

Cette stabilité des moyens d'enseignement (en ETP) à la rentrée 2023 ainsi que les dotations supplémentaires des années antérieures permettent une progression très significative du P/E.<sup>2</sup>

Ainsi, sur la période 2018-2023, la dotation académique en emplois du 1<sup>er</sup> degré a été abondée de 773 emplois alors que sur la même période les effectifs accueillis dans le 1<sup>er</sup> degré public ont connu une forte décroissance.

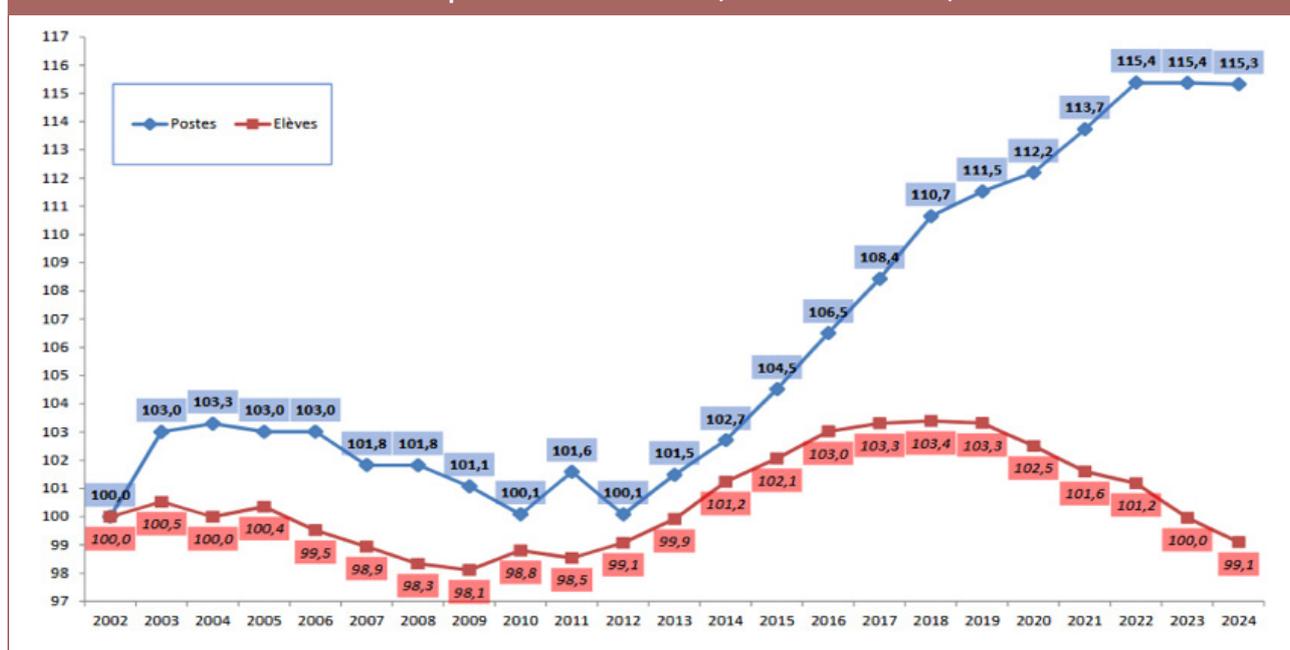


Le P/E prévisionnel à la rentrée scolaire 2024 progresse à 5,93 contre 5,88 constaté en 2023.

	P/E 2023	Evolution prévisionnelle RS 2024	Evolution moyens RS 2024	Evolution prévisionnelle du P/E
Alpes-de-Haute-Provence	6,44	-18	0	6,45
Hautes-Alpes	6,89	5	0	6,89
Bouches-du-Rhône	5,78	-1 799	0	5,84
Vaucluse	5,9	-383	0	5,95
<b>Académie public</b>	<b>5,88</b>	<b>-2 195</b>	<b>0</b>	<b>5,93</b>

<sup>2</sup> Deux indicateurs servent à mesurer les moyens mis à la disposition des départements pour assurer l'encadrement des élèves du premier degré public : le ratio donnant le nombre de postes d'équivalent temps plein (ETP) pour cent élèves (P/E) et le ratio du nombre moyen d'élèves par classe (E/C).

## Evolution indiciaire des postes et des élèves (base 100 en 2002) dans l'académie



L'évolution de la dotation académique en moyens d'enseignement comparée à l'évolution démographique sur la période 2002-2024 confirme l'effort de dotation de l'académie au fil des années.

Les moyens supplémentaires permettent de :

- Limiter les classes de grande section de maternelle, CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires
- Poursuivre le dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire, engagé depuis la rentrée 2020
- Poursuivre les efforts déjà engagés en faveur d'une école pleinement inclusive.

### RENTREE 2024 DANS LE 2<sup>ND</sup> DEGRE

#### 1) L'évolution de la dotation académique en termes de moyens d'enseignement pour les collèges et entre les lycées généraux et professionnels

L'académie bénéficie de l'attribution de 75 moyens d'enseignement supplémentaire pour la rentrée scolaire 2024 dans un contexte de progression démographique de 425 élèves.

La répartition académique de ces moyens d'enseignement supplémentaires porte en priorité :

- sur les collèges des Bouches-du-Rhône et des Alpes-de-Haute-Provence où il est prévu une progression des effectifs à la rentrée 2024 et afin d'accompagner la mise en place des

groupes de niveaux en mathématiques et en français sur les niveaux 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ;

- sur les lycées professionnels, afin d'accompagner les évolutions de la carte des formations, la mise en place de la réforme de la voie professionnelle et la progression des effectifs ;
- sur les lycées, le financement de 4 classes expérimentales des prépa lycées à hauteur de 6 ETP (non encore implantés).

	Moyens supplémentaires d'enseignement Rentrée scolaire 2024
Alpes-de-Haute-Provence	1
Hautes-Alpes	0
Bouches-du-Rhône	38
Vaucluse	0
<b>Total collège</b>	<b>+39</b>
Lycées professionnels	0
Lycées	30
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>+69</b>



Les mesures de rentrée doivent, en outre, permettre de :

- 1. Assurer le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap
- 2. Assurer le développement du dispositif spécifique Mare Nostrum et de l'expérimentation EPS
- 3. Généraliser l'heure et demie de mathématiques pour tous les élèves de première générale qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques
- 4. Renforcer la mixité sociale par l'ouverture de sections internationales dans les collèges les plus défavorisés.

Pour les lycées, la dotation complémentaire permettra d'accompagner la mise en place des mathématiques en classe de première, et le CYPES (Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures) implanté au lycée Thiers.



## Le Conseil National de la Refondation (CNR) : des moyens pour accompagner de nouvelles méthodes de travail

Le Conseil national de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

Neuf grandes thématiques, correspondant aux grandes transitions à venir ont été sélectionnées : climat & biodiversité, bien vieillir, souveraineté économique, futur du travail, santé, éducation, logement, jeunesse et numérique.

Sur le volet éducatif, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves et

à réduire les inégalités scolaires, ont été initiées sur les territoires de l'académie.

La démarche de concertation et de remontée de projets est à ce jour installée.

Sous l'impulsion des IA-DASEN (inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale), des réunions d'information ont été conduites dans chaque réseau académique, l'unité infra-académique de référence. Les étapes d'accompagnement, de suivi et de formation au service de la mise en œuvre des projets sont désormais solidement engagées.

### Intentions de concertations signalées : (chiffres du 5/12/23)

- 527 établissements porteurs d'un projet
- 919 établissements engagés dans la démarche
- 147 410 élèves concernés par la démarche

### Projets « en validation »

	Total	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré	Privé	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes
En attente de validation	28	14	14	13	22	3	1	2
Validé à compléter	21	17	4	0	15	4	2	0
Validé à analyser	12	6	6	0	9	3	0	0
Validé	291	172	119	10	174	41	40	36
<b>Total des projets dans les 3 catégories (académie d'Aix-Marseille) : 324</b>								

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

### • Innover dans la forme scolaire

Cet AMI, opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'État dans le cadre de France 2030, est doté d'une enveloppe globale de 250 millions d'euros et vise à soutenir la conception et l'expérimentation de nouvelles formes scolaires qui facilitent les coopérations et les apprentissages pour s'adapter aux besoins des élèves.

### Projets lauréats de la première vague dans l'académie d'Aix-Marseille

- Refondation des temps de l'enfant : continuité des temps et communauté éducative au service des petites Marseillaises et petits Marseillais (académie d'Aix-Marseille, porteur du projet, en partenariat avec la ville de Marseille, Aix-Marseille Université et Canopé) – 30 M€ de subvention France 2030

Afin de refondre les temps de l'enfant, concourir à l'épanouissement des élèves et à leur réussite scolaire, la Direction académique des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille, le Réseau Canopé et Aix-Marseille Université ont déterminé les priorités d'un plan d'actions qui s'inscrit dans le cadre d'une prise en charge globale et sans rupture du parcours de l'enfant dans et autour de l'école.

Le projet « Les temps de l'enfant » acte les engagements de chaque partenaire dans une logique de complémentarité et s'articule autour de trois volets : le volet pédagogique, le volet périscolaire et le volet bâti scolaire. Il permet ainsi de développer des actions partenariales pour assurer la continuité éducative et améliorer les conditions d'apprentissage et le bien-être des enfants.

- Bien à l'école (académie d'Aix-Marseille partenaire du projet)

Le projet Bien à l'école vise à améliorer la persévérance scolaire au cours des cycles 3 et 4 en agissant sur trois axes : les interactions enseignants-élèves, le bien-être des élèves à l'école et les relations avec les parents d'élèves.

### • Compétences et métiers d'avenir

**Au sein de la région académique, les quatre Campus des métiers et des qualifications (CMQ), labellisés « excellence », sont tous lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA).** Ils sont positionnés en appui des 8 opérations d'intérêt régional (OIR), filières d'excellence de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans lesquelles le territoire dispose d'avantages compétitifs en termes d'innovation, de croissance et d'emploi :

- **Le CMQ « industrie du futur sud ».** Il est le Hub des filières industrielles stratégiques pour la région (aéronautique, électronique, microélectronique et nucléaire). Ce CMQ vient d'être lauréat d'un AMI CMA sur la thématique de la microélectronique (22 millions d'euros). Il prépare actuellement plusieurs autres projets à déposer au titre de l'AMI CMA sur le nucléaire, sur l'installation d'une Giga Factory de fabrication de cellules et de panneaux photovoltaïques dans la Région.

- **Le CMQ « économie de la mer »** a été lauréat en 2020 du projet 4MED dans le cadre du PIA « territoires d'innovation pédagogique » et a été également lauréat d'un AMI CMA sur les thématiques de l'alimentation durable, saine et traçable, mais aussi et surtout des mobilités décarbonées (Façade méditerranéenne exemplaire FAMEX 2030). Un projet sur l'exploration des grands fonds est en cours de réflexion

- **Le CMQ « tourisme international hôtellerie »**, lauréat du projet nommé Alimed2025 vise le verdissement des métiers dans la filière Hôtellerie-Restauration et agricole en réponse aux besoins des acteurs de l'Agroalimentaire. Financé à hauteur de 4,4 millions, il portera sur la transition durable du territoire Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et le partage des expertises métiers de toute la chaîne alimentaire à travers ses partenaires

- **Le CMQ « industries culturelles et créatives »** porté par l'Université Côte d'Azur depuis 2020, campus d'excellence en 2022. Il est lauréat, en partenariat avec les trois autres universités de la région, d'un AMI CMA d'environ 8 millions d'euros pour le projet « Fédération des Industries Culturelles et Créatives pour un Territoire de l'Innovation et de l'Orientation - FICCTION ».

**La région académique souhaite également candidater à l'AMI CMA sur le volet « accélérer la transformation de la carte des formations » pour accompagner la mise en œuvre de la réforme du lycée professionnel.** Un processus de concertation locale a été initié depuis plusieurs mois. Les fermetures ou réductions de capacité des formations non insérantes, devront permettre de dégager des ressources qui compléteront des ressources nouvelles, afin de pouvoir transformer en profondeur la carte des formations, et ce, en axant les ouvertures sur les métiers insérants et les métiers industriels. La région académique souhaite déposer plusieurs dossiers en réponse aux différentes stratégies d'accélération correspondant aux axes prioritaires de développement économique partagés avec le conseil régional pour financer notamment la modernisation des plateaux techniques.

## LE PLAN MARSEILLE EN GRAND

La démarche est basée sur deux principes : donner plus d'autonomie aux écoles et leur donner les moyens de cette autonomie.

### • Les écoles innovantes

75 % des écoles du futur relèvent de l'éducation prioritaire ou de l'éducation accompagnée.

- **82 écoles innovantes** à ce jour
- **14 400 élèves et 900 enseignants** sont engagés

À noter que parallèlement 53 écoles marseillaises se sont engagées dans la réflexion de projets innovants dans le cadre du CNR / Notre Ecole, faisons-la ensemble.

Les 82 écoles développent des projets regroupés en six thématiques :

- Education Physique et Sportive
- Arts et culture
- Espaces apprenants
- Education au Développement Durable
- Maths et sciences
- Langue Vivante et international

L'ensemble des thématiques se rejoignent sur un triple objectif :

- Renforcer la réussite scolaire en améliorant les apprentissages des fondamentaux
- Renforcer le bien-être de l'élève
- Renforcer le lien avec les parents et l'ensemble des acteurs locaux.

Chaque école a choisi le projet qu'elle développe dans le but essentiel de mieux faire réussir les élèves dans les apprentissages fondamentaux.

L'opération « Marseille en grand » a vocation à être un espace d'innovation dont certains éléments pourront être étendus au niveau national, ainsi à compter de janvier 2024, les 82 écoles vont expérimenter le Pass Culture jusqu' alors déployé en collège et en lycée. Chaque école recevra pour chaque classe la part collective du Pass Culture permettant de mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle.

### • Premiers résultats observables au niveau des évaluations nationales de CP et CE1

Des résultats en début de CE1 légèrement au-dessus des tendances nationales en mathématiques. Une analyse de cohortes permet de confirmer la légère supériorité des résultats obtenus par les écoles du dispositif Marseille en grand, en milieu de CP et en début de CE1, en mathématiques, par rapport au début de CP. Autrement dit, en comparaison des résultats nationaux, les

élèves de ces écoles ont de meilleurs résultats en mathématiques en milieu de CP et en début de CE1, par rapport à leur position relative de début de CP. En moyenne, ces élèves se rapprochent en début de CE1 du niveau national en mathématiques des élèves de REP, alors qu'ils avaient des résultats proches de ceux de REP+ en début de CP.

### • 20 micro structures créées dans le cadre du plan « Marseille en grand » : 10 micro-collèges et 10 micro-lycées

Une microstructure a pour objectif de ramener vers l'école les élèves décrocheurs ou déjà décrochés en leur proposant, grâce à un parcours et un accompagnement scolaires adaptés à leurs besoins, d'obtenir un diplôme et de poursuivre leurs études, en lycée ou dans le supérieur. Chaque microstructure a élaboré un projet pédagogique original, à l'initiative des équipes. Les micro lycées offrent quant à eux un large éventail de formations diplômantes, des baccalauréats généraux et STMG aux baccalauréats professionnels et aux CAP. Le micro lycée Saint-Exupéry prépare par ailleurs les élèves aux diplômes des métiers du sport et de l'animation.

### • Le réseau des microstructures

Aux vingt microstructures ouvertes à la rentrée 2022 dans le cadre du plan « Marseille en grand », il faut ajouter les deux microstructures existantes du collège Prévert et du lycée Diderot mais aussi celle du LP Les Alpilles ouverte à la rentrée 2023.

### • Les premiers résultats

Les résultats obtenus par les élèves en 2022-2023 sont très encourageants. 375 élèves au total ont bénéficié d'une scolarisation en microstructure, 58 % de garçons et 42 % de filles. En micro-collège, les élèves avaient entre 15 et 16 ans et en micro-lycée, entre 16 et 24 ans. 81 % des élèves en micro-collège et 71 % des lycéens en micro-lycée ont obtenu un diplôme (DNB, DNB pro ou CFG, CAP, baccalauréat professionnel, technologique ou général).

Les résultats enregistrés par la première cohorte des élèves des micro-structures du « plan Marseille en grand » ont suscité l'engouement sur le terrain et plusieurs dizaines de nouvelles micro-structures se préparent à ouvrir leurs portes aux élèves. Six le feront dès le mois de janvier 2024. Plusieurs suivront jusqu'à la rentrée 2024. A cette date, l'offre de rescolarisation pour les élèves en situation de décrochage du département sera d'une densité inégale sur le territoire national.

---

## Mieux accompagner les territoires

### LE DÉPLOIEMENT DES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

**L'académie d'Aix-Marseille accorde une grande attention aux territoires ruraux notamment dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes avec pour ambition :**

- D'accompagner les écoles rurales isolées via des projets pédagogiques ambitieux en sciences, apprentissage des langues vivantes, usages du numérique
- De sécuriser les parcours des élèves en rupture scolaire.

**Des objectifs clairs dans le cadre d'un travail partenarial renforcé :**

- Développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales dans toutes leurs diversités
- Affirmer le principe d'équité qui permet d'affecter plus de moyens dans les écoles et les établissements où les élèves en ont le plus besoin.

**Trois principaux leviers :**

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école
- Garantir aux jeunes un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir
- Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'École rurale

**Des moyens humains et financiers pour accompagner la mise en œuvre et le suivi des TER de l'académie :**

- Une conseillère technique Ruralité auprès du recteur et référente académique des TER
- Un coordonnateur local au sein de chaque TER
- Des comités de suivi locaux et des COPILS académiques
- La mobilisation des moyens et leviers de droit commun et /ou en articulation avec d'autres dispositifs ou programmes spécifiques : cordées de la réussite, stages de réussite, école ouverte, vacances apprenantes, projets CNR, ainsi que tous ceux qui peuvent concerner nos partenaires (collectivités, CAF, ARS, MSA, etc.)
- Un financement spécifique pour chaque TER à hauteur de 30000 euros annuels sur la durée de la convention (3 ans), crédits répartis sur les trois programmes (140 enseignement scolaire public du premier degré, 141 enseignement scolaire public du second degré et 230 vie de l'élève).

**Quatre TER dans l'académie d'Aix-Marseille à compter de janvier 2024 :**

- Alpes-de-Haute-Provence : TER des Alpes-de-Haute-Provence (projet CIME) - Coordonnateur : principal du collège multi-site d'Annot et Saint André les Alpes
- Hautes-Alpes : TER Guillestrois-Queyras - Coordonnatrice : principale du collège les hautes vallées de Guillestre
- Vaucluse : TER de Sault, Saint Christol et Montbrun-les-Bains - Coordonnatrice : principale du collège pays de Sault à Sault
- Bouches-du-Rhône : TER Camargue - Coordonnateurs : principal du collège Maximilien Robespierre - Port Saint Louis du Rhône et IEN 1<sup>er</sup> degré.



## AMÉLIORER LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

### • École inclusive

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire augmente significativement dans l'académie d'Aix-Marseille et compte pour la première année plus d'élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré que dans le 1<sup>er</sup> degré.

	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré	Total
Alpes-de-Haute-Provence	579	599	1 178
Hautes-Alpes	501	722	1 223
Bouches-du-Rhône	7 964	7 973	15 937
Vaucluse	2 126	2 000	4 126
Académie	11 170	11 294	22 464

Données extraites des enquêtes DGESCO 3 & 12 – 2022-2023

Parmi ces élèves en situation de handicap :

- 4525 sont scolarisés avec l'aide d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) soit 20,14 %
- 2815 bénéficient de matériel pédagogique adapté soit 12,5 %
- 14918 bénéficient d'un accompagnement humain soit 66,4 %

- 5686 en aide individualisée
- 9232 en aide mutualisée soit 61,9 % des élèves accompagnés.

### • Parcours des élèves : les dispositifs inclusifs

#### Unités localisées pour l'inclusion scolaire enseignement public et privé

#### Ulis écoles

	Nombre Ulis 1 <sup>er</sup> D existantes	Nombre de créations Ulis écoles RS 23	Total Ulis 1 <sup>er</sup> D 2023-2024
04	11	1	12
05	10	0	10
13	170	1	171
84	47	0	47
Académie	238	2	240

### Ulis 2<sup>nd</sup> degré

	Nombre Ulis 2 <sup>nd</sup> D existantes	Nombre de créations Ulis collège RS 23	Nombre de créations Ulis lycée RS 23	Total Ulis 2 <sup>nd</sup> D 2023-2024
04	14	1	0	15
05	10	1	0	11
13	115	4	1	120
84	42	0	0	42
Académie	181	6	1	188

### Déploiement des enseignements autisme

	Nombre UEMA	Nombre UEEA	Nombre de DAR	Total Dispositifs
04	2	1	0	3
05	1	1	0	2
13	8	1	1	10
84	2	1	1	4
Académie	13	4	2	19

### • Organisation des PIAL

#### Une cartographie stable pour la rentrée scolaire 2023

- 100 % des établissements de l'enseignement public et privé sont constitués en PIAL.
- 18 PIAL renforcés sont recensés pour leur coopération avec le médico-social.
- 10 AESH exercent la mission de référents départementaux.

#### Au total, 213 PIAL sont recensés dans l'académie.

Compte-tenu des nouvelles orientations délivrées par la DGESCO à la suite de la conférence nationale du handicap dans la perspective de l'évolution des PIAL vers des **pôles d'appui à la scolarisation (PAS)**, le travail de redimensionnement déjà entrepris va se concentrer sur l'ajustement des PIAL de grande taille ayant plus de 45 AESH et sur le regroupement de quelques-uns des PIAL de petite sous réserve des contraintes géographiques départementales.

## LES CITÉS ÉDUCATIVES

Il existe actuellement 10 cités éducatives sur 11 territoires pour l'académie d'Aix-Marseille :  
- 8 pour le département des Bouches-du-Rhône  
- 2 dans le Vaucluse.

Ce dispositif a démontré en quatre ans sa réussite, grâce à des projets co-construits entre les communes, la préfecture et l'Éducation nationale, et pour la ville de Marseille la Métropole. Il correspond aux besoins des jeunes et des habitants, identifiés par les acteurs locaux. Il concerne tous les enfants de la naissance à 25 ans, sur ces territoires, sur le temps scolaire et hors temps scolaire. Le dispositif cité éducative a vocation à s'étendre à d'autres territoires. Une réflexion est en cours.

## LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS (TNE)

Lancé en 2020, le projet innovant des Territoires Numériques Éducatifs, impulsé et financé par le plan d'investissement France 2030, a été étendu à la rentrée 2021 à dix nouveaux départements, dont le département des Bouches-du-Rhône, avec un financement à hauteur de plus de 18 millions d'euros. Devenir « Territoires numériques éducatifs » (TNE) permet la mise à disposition d'équipements numériques et de leur accompagnement, de formations adaptées aux besoins locaux et de ressources pédagogiques. Il est attendu de cette impulsion des effets tangibles sur les pratiques pédagogiques et les apprentissages des élèves. L'action TNE suppose la convergence d'actions menées par l'État, les collectivités (mairies, conseil départementale notamment) et les parents d'élèves.

Il s'agit d'accélérer la transformation numérique et anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires. Le TNE des Bouches-du-Rhône a pour ambition de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux objectifs indissociables : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale.

### Les volets « équipements » et « ressources »



**ÉQUIPER**



**METTRE À DISPOSITION**

Il s'agit d'assurer l'équipement de toutes les écoles du département avec un socle numérique minimal et les ressources logiciels associées.

Après un plan d'équipement des écoles du département de 1,2 M€ (SNEE) entre 2020 et 2023, le projet TNE a permis de financer l'équipement et les ressources associées pour les écoles de Marseille en partenariat avec la mairie de Marseille à hauteur de près de 1,8 M€ en 2022-2023, et 1,3 M€ en 2023-2024.

En 2024-2025, la phase 3 permettra également un nouveau financement à hauteur de 1,3 M€. Pour les écoles hors Marseille et les collèges, le financement du socle d'équipement et des ressources en 2024-2025 sera de plus de 1,6 M€ (après 2,2 M€ et 1,65 M€ pour les années 1 et 2). Ces dotations permettent également de développer des ENT (Espaces Numériques de Travail). Le projet TNE permet en outre, d'accompagner des ed Tech afin de développer des projets ambitieux et innovants qui préparent les usages numériques de demain (réalité virtuelle, apprentissage par l'IA, etc.) et permettent notamment d'accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces axes bénéficient de financements à hauteur de 2,6 M€ en année 1 et près de 2 M€ en année 2 et sera reconduit en 2024-2025.

### Le volet formation



**FORMER**

Le volet formation, indissociable de l'équipement et des ressources : le dispositif TNE accompagne le déploiement des ressources et du matériel de plans de formation ambitieux afin de former les enseignants, mais également l'ensemble des professionnels de l'éducation aux usages du numérique au travers de formations individuelles ou collectives et de séminaires en partenariat avec Réseau Canopé.

### Le volet parentalité



**ACCOMPAGNER**

Ce volet complète la stratégie TNE en permettant également d'accompagner les parents d'élèves afin de donner accès au numérique et de réduire la fracture dans des territoires ciblés, notamment par l'intermédiaire du développement de tiers lieux et d'ateliers e-parentalité en partenariat avec la ligue de l'enseignement sous l'égide de la trousse à projets.

Le projet TNE permet également d'accompagner des ed Tech afin de développer des projets ambitieux et innovants qui préparent les usages numériques de demain (réalité virtuelle, apprentissage par l'IA, etc) et permettent notamment d'accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces volets bénéficient de financements à hauteur de 2,6 M€ en année 1 et près de 2 M€ en année 2 et sera reconduit en 2024-2025.



## Faire du lycée professionnel un choix d'avenir

L'objectif de cette réforme est de faire du lycée professionnel une voie de réussite, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises et qui offre de meilleures conditions d'exercice du métier aux enseignants.

Cette réforme comprend douze grandes mesures qui visent à :

- lutter contre le décrochage scolaire ;
  - améliorer la réussite dans les poursuites d'études ;
  - améliorer l'insertion professionnelle des lycéens.
- Il s'agit de viser « 0 décrocheur » et « 100 % d'insertion ».

Elle est conduite en étroite collaboration par la région académique, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lien avec les autres services de l'État en région, au plus près des besoins économiques des territoires. Une convention-cadre a été signée par les trois recteurs de la région académique, le préfet de région et le Président de région, en présence de la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnelle, le 8 décembre 2023.

### LA TRANSFORMATION DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Déjà amorcée à la rentrée 2023, cette transformation de la carte des formations doit s'inscrire

dans une perspective pluriannuelle. L'objectif visé est de renouveler 25% de l'offre de formation initiale scolaire pour la rentrée 2026 (environ 300 diplômés sur les 1200 préparés dans la région académique). Cela représente plus de 6% de sections à transformer par an. La transformation de la carte des formations intègre à la fois des augmentations de capacité, des ouvertures et des colorations de diplômes mais aussi des baisses de capacité, des fermetures de diplômes non insérant. (Mesure N°7 de la réforme : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux).

### LA CRÉATION D'UN BUREAU DES ENTREPRISES DANS CHACUN DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Le bureau des entreprises (BDE) a pour objectif de renforcer les liens des lycées professionnels avec le monde économique. Le responsable de BDE a pour mission, aux côtés des directeurs délégués aux formations professionnelles (DDFP), de contribuer à l'attractivité des formations professionnelles insérantes, à l'accompagnement des jeunes pour la réussite de leurs parcours de formation, à la réalisation de leurs stages et à l'amélioration de leur insertion professionnelle et à l'adaptation des formations du lycée aux besoins en compétences du territoire et de la Nation en nouant des partenariats locaux avec les acteurs économiques (Mesure n°9: créer un bureau des entreprises dans chaque lycée).

#### Bilan du recrutement des responsables des bureaux des entreprises

	Nombre établissements support de BDE	Nombre de BDE vacants	% de postes BDE occupés
Académie	69	4	94

## MISE EN PLACE D'ENSEIGNEMENTS AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX DANS DES CLASSES À EFFECTIF RÉDUIT EN SECONDE PROFESSIONNELLE EN MATHÉMATIQUES ET EN FRANÇAIS

L'enjeu de la maîtrise des savoirs fondamentaux est majeur pour la réussite des parcours scolaires : les difficultés en mathématiques et en français, lorsqu'elles sont importantes, entravent l'ensemble des apprentissages, dans les disciplines générales comme dans les enseignements professionnels. Pour répondre à cet enjeu, l'actuelle grille horaire du baccalauréat professionnel prévoit des réponses pédagogiques mobilisables ; cette mesure permettra une prise en charge renforcée dès l'entrée en seconde professionnelle. Au-delà de la mise en œuvre de modalités pédagogiques différentes, les faibles effectifs de ces groupes favorisent le repérage des élèves en difficulté, pour lesquels un accompagnement spécifique est indispensable (Mesure n°2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites).

## MISE EN PLACE DE TROIS NOUVEAUX DISPOSITIFS POUR PRÉVENIR LES RISQUES DE DÉCROCHAGE PENDANT ET APRÈS LE LYCÉE

• « **Tous droits ouverts** » : la démarche s'appuie sur la mobilisation et la coordination de tous les

acteurs locaux de l'accompagnement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi des jeunes pour proposer très tôt des solutions aux élèves identifiés comme étant en risque de décrochage scolaire

• **Ambition emploi** : le dispositif offre un filet de sécurité, en maintenant notamment leur statut d'élèves de lycée professionnel, pour aider les jeunes sans solution, avec ou sans diplôme après leurs années au lycée, à trouver leur voie. Amorcé à la rentrée 2023, ce dispositif concerne 20 élèves en décembre 2023 au sein de l'académie

• **Parcours de consolidation** en BTS qui permet de multiplier les chances des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en BTS d'obtenir leur diplôme. Cet accompagnement qui existe dans l'académie d'Aix-Marseille depuis plusieurs années à travers le dispositif bac pro/BTS concerne 15 établissements, 21 BTS de 12 spécialités différents. Des parcours de consolidation ont été proposés à 16 étudiants avant décembre 2023.

(Mesure n°5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée).



## Investir dans la jeunesse

### LE DISPOSITIF SNU

**Le Service National Universel (SNU)** est un projet éducatif d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, visant à les impliquer pleinement dans la vie de la Nation et à nourrir le creuset républicain. Le SNU trouve sa place dans la complémentarité des parcours des jeunes et dans la construction de l'autonomie et de la mobilité pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il est un appui fort de développement territorial particulièrement dans les secteurs ruraux et ceux de la politique de la ville. Le SNU est une démarche qui s'effectue sur la base du volontariat. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de nationalité française âgés de 15 à 17 ans.

#### Le SNU comprend 3 phases :

- **Un séjour de cohésion**, de deux semaines obligatoires destiné aux 15-17 ans dont la finalité est de transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour est aussi l'occasion de bilans individuels.
- **Une mission d'intérêt générale**, obligatoire et inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, la mission d'intérêt général s'effectue dans l'année qui suit le séjour de cohésion. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues sur 12 jours, les missions proposées permettent d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel ou professionnel et de leur permettre un premier engagement concret dans leur territoire.
- **Une phase d'engagement volontaire**, d'au moins 3 mois, qui pourra être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuie

principalement sur les dispositifs de volontariat civil et en uniforme existants.

#### En région Provence Alpes Côte d'Azur :

En 2023, 3 séjours SNU se sont déroulés durant les périodes d'avril, juin et juillet. 20 centres SNU en région PACA ont accueilli 3 625 jeunes, venus des régions Hauts de France, Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Corse. Et plus de 3 500 jeunes volontaires de notre région ont eu la chance de voyager et découvrir une autre région française à cette occasion.

#### Nouveauté 2024 :

Depuis la rentrée scolaire 2023, le nouveau label « classes et lycées engagés » donne aux élèves de seconde et de première année de CAP des lycées publics et privés l'opportunité de faire l'expérience du SNU sur la base d'un projet collectif, en complément des engagements individuels toujours possibles.

Ce label « classes engagées » est attribué aux classes de seconde et de première année de CAP. Le label « lycées engagés » pourra aussi être attribué à des établissements qui feront de l'engagement un axe central de leur projet d'établissement et comporteront au moins deux « classes engagées » en seconde ou première année de CAP dès 2023-2024.

#### En 2024, 6 sessions de séjours de cohésion SNU sont programmées :

- **4 sessions en hors temps scolaire**, durant les vacances scolaires prévues :
  - Session 1 du 26/02 au 09/03
  - Session 2 du 22/04 au 04/05
  - Session 3 du 17/06 au 28/06
  - Session 4 du 03/07 au 15/07
- **2 sessions en classes et lycées engagés**, celles-ci se dérouleront les dates suivantes :
  - Session 5 du 13/05 au 25/05
  - Session 6 du 3/06 au 14/06.



## LE SERVICE CIVIQUE

Le Service civique est un engagement volontaire, de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, en France ou à l'étranger dans un des 10 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et action humanitaire, Intervention d'urgence en cas de crise et Citoyenneté européenne.

Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap).

L'objectif de l'engagement de Service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leurs projets d'avenir.

**4122 volontaires** ont été recrutés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont **1182** sur des agréments de niveau régional ou départemental).  
(Données au 6/11/2023)

La région académique PACA poursuit trois grands objectifs, pilotés par la délégation de région académique à la jeunesse, l'engagement et les sports (DRAJES), en accord avec les priorités de l'Agence du Service Civique :

- Développer l'offre de mission dans la région
- Garantir la qualité du Service Civique sur le terrain
- Favoriser l'accès de tous les publics jeunes au Service Civique en développant une dynamique « d'aller vers », en proposant un accompagnement renforcé et adapté aux besoins spécifiques de certains publics.

Les projets phares en PACA sont : l'expérimentation du Service Civique Franco-Italien (avec les DRAJES d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Corse), une expérimentation de remobilisation des jeunes décrocheurs par la mise en place d'un service civique combiné (Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône et Var), le déploiement des missions labellisées « Génération 2024 » et plus particulièrement des missions « Célébration ».

## DISPOSITIF « PASS'SPORT »

Mis en place par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, afin de favoriser la pratique sportive des jeunes, le Pass'Sport lancé en 2021 est reconduit pour la saison 2023-2024 avec pour objectif d'atteindre 2 000 000



de jeunes bénéficiaires sur le plan national en 2024. Après avoir étendu le dispositif en 2022 aux étudiants boursiers, celui-ci associe en 2023 les structures des secteurs du loisir marchand pour mieux prendre en compte la multiplicité des pratiques des jeunes.

**Le Pass'Sport consiste en une aide d'un montant forfaitaire de 50€ sur le coût d'une adhésion et/ou licence**, prise entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2023. Le bénéfice du « Pass'Sport » est ouvert, pour l'année 2023, aux personnes remplissant l'une des conditions suivantes au 30 juin 2023 :

- Être âgé de 6 à 17 ans révolus et bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire
- Être âgé de 6 à 19 ans révolus et bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Être âgé de 16 à 30 ans et bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés
- Être un étudiant âgé au plus de 28 ans révolus et bénéficiaire, au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse d'enseignement supérieur sous conditions de ressources attribuée ou financée par l'Etat ou d'une aide annuelle accordée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires
- Être un étudiant âgé au plus de 28 ans révolus et bénéficiaire, au plus tard le 15 octobre 2023, d'une aide annuelle sous conditions de ressources, dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

Les structures éligibles dans lesquelles les jeunes peuvent s'inscrire sont les suivantes :

- 1- Les clubs sportifs affiliés, pour la saison 2023-2024, à l'une des 114 fédérations sportives

Données Pass'Sport (consolidées DS*)	2021	2022	2023 (au 8/12)
Nombre de jeunes bénéficiaires	77 874	88 494	91 538
Nombre de structures éligibles	3 397	3 688	3 548

\*DS : Direction des sports

agrées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

2- Les associations ayant un agrément Sport ou Jeunesse Education Populaire (JEP), en cours de validité, domiciliées en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) ou soutenues par le programme Cité Éducatif

3- Les Structures des Loisirs Sportifs Marchands éligibles (foot à 5, salle escalade, de forme, patinoires, bases nautiques...) et proposant un abonnement de minimum 3 mois ou l'achat d'un carnet de 12 « tickets ».

Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2023, un email contenant le code unique Pass'Sport a été envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) aux jeunes et aux familles éligibles.

**Au 8 décembre 2023, 91 358 jeunes ont ainsi pu bénéficier du dispositif en région PACA.** La fin des inscriptions initialement prévue pour le 31 décembre 2023 a été prolongée au 31 janvier 2024 avec pour objectif au plan national d'atteindre 1 800 000 bénéficiaires en 2023, puis 2 000 000 en 2024.

**En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la poursuite de la dynamique en cours devrait permettre d'atteindre les 100 000 bénéficiaires pour l'année scolaire 2023-2024,** les objectifs pour notre région académique étant de 135 000 jeunes bénéficiaires et 4 255 structures éligibles pour 2024.

### LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 (JOP)

A l'occasion des prochains JOP qui se dérouleront à Paris en juillet-août 2024, une partie des compétitions est délocalisée en région. **Marseille accueillera les épreuves de voile, Marseille et Nice une dizaine de matchs de football.**

Des opérations pour améliorer la qualité de l'accueil des JOP, créer les conditions pour le développement de nouvelles pratiques sportives, plus inclusives, plus responsables et respectueuses de l'environnement sont mises en place avec notamment les opérations ci-dessous :



PARIS 2024



#### • Centre de préparation des Jeux

Certaines infrastructures sportives sont susceptibles d'accueillir des délégations soit à l'occasion de la période olympique, soit au préalable lors de phase de préparation ou de compétitions préolympiques :

- 34 collectivités disposant d'au moins 1 centre labellisé CPJ (certaines collectivités disposent de plusieurs CPJ, chaque CPJ peut concerner plusieurs équipements et donc plusieurs disciplines)

#### - 66 Centres de Préparation aux Jeux en PACA

- 157 disciplines cumulées.

**Le site « Paris 2024 » affiche par ailleurs déjà 5 sites labellisés dans notre région académique :** stade Luminy, centre équestre Pastré, complexe sportif Jean Bouin à Marseille, base nautique du port d'Hyères et le stade nautique d'Antibes.

#### • Le label « Génération 2024 »

Il s'agit d'un dispositif, à destination des écoles et établissements scolaires, qui vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

**Depuis 2018, 285 écoles, 118 collèges et 50 lycées ont été labellisés « Génération 2024 » au sein de la région académique PACA.** Cette opération concerne également les universités. Depuis mai 2022, les établissements médico-sociaux peuvent également être labellisés.

## Nombre d'établissements labélisés « génération 2024 »

Type d'établissement	Académie d'Aix-Marseille	Académie de Nice	Total
Collège	77	41	118
CREPS	1	-	1
École	161	124	285
IME	3	6	9
ITEP	-	2	2
Lycée	34	17	51
Maison FR	2	-	2
Université	1	2	3
Institution privée	-	1	1
<b>Total</b>	<b>279</b>	<b>193</b>	<b>472</b>

A l'initiative de la ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques, les services du rectorat par l'intermédiaire de la DRAJES apportent leur soutien au préfet de région pour la mise en place d'un plan d'action d'animation territorial dont l'objectif est d'impulser une dynamique collective et de faciliter l'articulation des différentes opérations d'accompagnement JOP ainsi que de recenser les nombreuses initiatives d'événements festifs, populaires célébrant les JOP 2024. **Le plan d'action d'animation territorial (PAAT)** est un document fixant les modalités de suivi et de recensement des nombreuses opérations d'accompagnement des JOP en PACA. Il précise l'organisation adoptée, mentionne les opérations et acteurs concernés, les animations et leurs organisateurs ainsi que les outils de recensement. Conformément au cadrage de la circulaire du 25 novembre 2022, le préfet de région coordonne le PAAT en s'appuyant sur la DRAJES. L'objectif principal est de dynamiser et de fédérer les animations territoriales dans une optique d'articulation avec les initiatives déjà engagées. Pour donner à cette démarche tout l'impact attendu, l'instruction du 18 avril 2023 détaille les moyens mobilisés ainsi que le séquençage à planifier. **L'activité physique et sportive ayant été déclarée grande cause nationale en 2024 par le président de la République, ce plan d'animation a vocation à être complété progressivement au cours des prochains mois.**

Plusieurs étapes ont déjà été franchies en 2023 avec l'installation du comité de pilotage présidé par le Préfet afin d'engager tous les acteurs concernés dans une démarche collective et partagée, la validation du plan d'action d'animation territorial présenté par la DRAJES et l'appel à projet lancé par cette dernière.

**Pour 2024, l'objectif est de favoriser dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur l'émergence et l'accompagnement d'événements festifs et populaires** permettant de réunir nos concitoyens autour :

- De la célébration de temps forts nationaux qui conduiront vers les Jeux (journée olympique, journée paralympique, etc.) conformément aux séquençages nationaux prévus
- D'initiatives d'origine locale permettant la découverte d'activités physiques et sportives, la diffusion des valeurs de l'olympisme ou la mise en valeur des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) Paris 2024
- Du soutien de nos équipes de France avant et pendant la compétition.

Dans ce cadre la DRAJES a lancé un appel à projet auprès des acteurs locaux pour porter cette dynamique festive mais aussi les grands enjeux sociétaux comme l'inclusion sociale, le développement durable et la transition écologique, l'insertion professionnelle, la santé ou l'éducation et la formation des jeunes.

Au-delà des nombreuses animations qui s'inscrivent dans les grands événements structurants (parcours du relais de la flamme, semaine et journée olympiques) le tableau ci-après présente quelques exemples de projets emblématiques portés par des associations sportives, scolaires et socio-culturelles de la région. Ces projets démontrent la créativité, l'engagement des acteurs et la richesse des activités proposées.

Territoire	Nom du porteur	Intitulé du projet
Alpes-de-Haute-Provence	MJC Manosque	<p align="center"><b>« Festival endurance 2024 »</b></p> <p>Projet dédié à la culture urbaine. Stage de danse avec danseur haut niveau, action de sensibilisation au Hip Hop et Breaking en QPV, engagement des jeunes dans un comité de pilotage, battle évènement d'envergure national</p>
Alpes-Maritimes	Association des parents d'élèves de l'école maternelle Saint Antoine	<p align="center"><b>« Les JO à la maternelle Saint Antoine »</b></p> <p>Initiation, découverte des activités athlétiques par les enfants, rencontre avec les sportifs de haut niveau et animation de séance. Exposition photos et affichage sur la façade de l'école d'une magnifique toile représentant enfants, parents, sportifs et personnel municipal</p>
Bouches-du-Rhône	la ligue de l'Enseignement - FAIL 13	<p align="center"><b>« Les enfants font leurs jeux »</b></p> <p>Développer des cycles sportifs en ACM, défis culturels ou sportifs (2024 Passes, orientation, breaking, création d'affiche sport...), ateliers culturels sur les valeurs de l'olympisme, animations, stages sportifs et rencontres sportives durant la SOP, le passage de la flamme et l'été olympique</p>
Hautes-Alpes	Association Nouvel envol Hautes-Alpes	<p align="center"><b>« La traversée des Alpes »</b></p> <p>Parcours (5 jours) avec 3 adultes en situation de handicap mental via la mobilité douce (vélo, marche, voile, parapente) initié par le Comité Départemental de Sport Adapté</p>
Région	Association de quartier Le sel de la vie	<p align="center"><b>« Les daronnes prennent le large »</b></p> <p>Ce projet a pour objectif de former des femmes des quartiers populaires et prioritaires de la ville à la navigation et aux métiers de la mer, à la natation et au secourisme</p>
Var	Association sportive du lycée Dumont d'Urville	<p align="center"><b>« Plus vite, plus haut, plus fort ensemble »</b></p> <p>Spectacle vivant sur scène avec la participation de 250 élèves, projet inter-établissement (professionnel, général, collège, Université de Toulon) et une équipe pédagogique de 20 enseignants de disciplines variées (histoire, lettres, musiques, art plastique, philosophie, audiovisuel, chercheur)</p>
Vaucluse	Association sportive du collège Jean Giono	<p align="center"><b>« Des valeurs olympiques aux valeurs citoyennes »</b></p> <p>Journées d'animation à destination de 1 800 écoliers, collégiens et lycéens pour porter les valeurs de l'olympisme et développer les pratiques inclusives : découverte et pratique des activités olympiques et paralympiques, ateliers sur l'histoire des jeux, conférence débat avec un athlète olympique, cérémonies d'ouverture, parades des équipes et lecture du serment olympique par des élèves de CM2</p>

Enfin, pour mettre en place le recensement et la communication des actions réalisées dans les territoires, la DRAJES PACA s'est rapprochée de la Chambre régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire en lien avec les Canaux (association française engagée dans le développement d'une économie solidaire, circulaire et locale) pour bénéficier d'une **plateforme permettant de recenser les différents évènements concourant au rayonnement des JOP en région PACA :**

- les évènements structurants : impact 2024, olympiade culturelle, Terre de jeux, CPJ, Génération 2024 ;
- les évènements induits : parcours de la Flamme, plan d'action Terre de jeux, les évènements impulsés par les services déconcentrés de l'État (rectorat [dont DRAJES], DRAC, DREETS).

Cette plateforme constituera également un canal de diffusion des appels à projets portés par la DRAJES et les différents services de l'État. Elle permettra en outre de contribuer à la montée en charge du plan de communication autour de la grande cause nationale 2024.

Ce programme dynamique d'animation évoluera ainsi en 2024, pour prendre notamment en compte l'organisation par les collectivités locales (labellisées « terre de jeux »), des animations autour du relais de la flamme et des zones de célébration « clubs 2024 ».

**On notera également que la rentrée scolaire 2024 sera marquée par les jeux paralympiques qui se dérouleront du 28 août au 8 septembre.** À cette occasion des écoliers et collégiens des deux académies bénéficieront de billet gratuit pour découvrir cet évènement planétaire et porter les valeurs de l'olympisme. **L'académie d'Aix-Marseille sera ainsi dotée de 4080 billets pour 120 classes.**

**L'héritage des jeux et la dynamique des jeux se poursuivra avec la candidature de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur associée à la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les jeux d'hiver 2030.** Seul dossier de candidature retenu par le CIO celui-ci devrait être tout naturellement valide à l'occasion des JOP de Paris et ainsi permettre de poursuivre l'aventure Olympique.

L'accompagnement de projets relevant de la grande cause nationale 2024 constitue un enjeu prioritaire. Le pilotage territorial des projets dans le cadre du PAAT et de la conférence régionale du sport permettront de valoriser toutes les initiatives et projets dans notre territoire. Ils donneront aux Français des occasions de faire du sport et de promouvoir les politiques publiques qui renforceront durablement la place du sport dans notre pays.

## Ouverture à la rentrée 2024 de la future Cité scolaire internationale Jacques Chirac à Marseille

### LA GENÈSE DU PROJET

Dans un territoire qui connaît d'importants développements économiques et compte la deuxième ville de France en nombre d'habitants (873 000 habitants), l'académie d'Aix-Marseille est dotée d'une offre internationale qui doit se développer pour se hisser au même niveau que des académies équivalentes.

L'ouverture de la CSI est portée par une volonté académique forte de développer les dispositifs linguistiques d'excellence tout en répondant aux diversités socio-culturelles de la ville et plus largement de la Métropole. Cette volonté, partagée par les trois collectivités territoriales (la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille) a donné naissance à la Cité scolaire internationale de Marseille qui aura le statut d'Établissement Public Local d'Enseignement International.

L'établissement, implanté au sein d'Euroméditerranée et dans un réseau classé en éducation prioritaire, offre des perspectives d'excellence, tant pour les familles du secteur et de l'ensemble de la région que pour les cadres internationaux travaillant à Marseille.

La cité scolaire accueillera à terme des élèves de l'élémentaire au post bac : entre 2 000 et 2 200 élèves répartis sur les 3 niveaux de scolarité (400 écoliers, 700 collégiens, 1 150 lycéens).

À la rentrée 2024, l'établissement accueillera les CP (3 classes) et CM1 (3 classes), les sixièmes (6 classes) et les secondes (10 classes). La montée en charge se fera ensuite progressivement sur 3 ans pour l'élémentaire, sur 4 ans pour le collège et sur 3 ans pour le lycée (+ 2 ans pour le post-bac).



### DES DISPOSITIFS LINGUISTIQUES D'EXCELLENCE

L'ouverture de la Cité scolaire internationale s'inscrit dans une stratégie éducative académique.

Depuis 2020, l'académie d'Aix-Marseille a l'ambition de doter le territoire d'un réseau d'écoles d'immersion en langues afin de conduire des générations d'élèves à la maîtrise d'une (ou plusieurs) langue(s) étrangère(s).

21 écoles dont 9 écoles « Marseille en Grand » ont été labellisées écoles bilingues en anglais à Marseille dont 2 écoles maternelles dans les secteurs Vieux-Port et Madrague dont seront principalement issus les élèves à l'entrée au CP de la CSI.

Dans le second degré, à Marseille, deux sections internationales anglophones ont été ouvertes en 2021 (collège Sylvain Menu et lycée Marseilleveyre). En 2022, se sont ouvertes dans les Bouches-du-Rhône trois sections internationales : américaine au collège Joséphine Baker, italienne au collège Vallon-des-Pins (Marseille), espagnole au collège Henri Fabre (Vitrolles). En 2023, les lycées Pierre Mendès-France (Vitrolles) et Joliot Curie (Aubagne) se sont enrichis respectivement d'une section internationale espagnole et allemande.

L'ouverture de la Cité scolaire internationale complète donc ce processus d'ouverture internationale sur le territoire tout en lui faisant franchir un palier d'ambition, en affirmant la possibilité d'une diversité linguistique internationale et le nécessaire monté en puissance de cette diversité dès l'école élémentaire.

À la rentrée 2024, l'académie d'Aix-Marseille comptera 42 sections internationales.

### UN PROJET PÉDAGOGIQUE NOVATEUR

La Cité scolaire internationale, conformément au *Code de l'éducation*, s'engage à développer une école inclusive, accessible à tous et mettant en œuvre l'accompagnement nécessaire pour des élèves à besoins éducatifs particuliers.



Elle sera novatrice en s'adressant à un public caractérisé par une mixité scolaire et sociale et en proposant un projet plurilingue avec des enseignements spécifiques, ouverts sur le monde et visant l'excellence pour tous.

#### • Un public caractérisé par une mixité sociale et scolaire

C'est un élément consubstantiel au projet : la cité scolaire internationale doit être accessible à tous les profils sociaux. Elle accueillera ainsi :

- Les élèves des écoles et collèges de proximité situés en REP+
- Des enfants de cadres internationaux, de familles binationales (langues de section) ou ayant eu un parcours professionnel à l'étranger
- Tous les élèves, ayant bénéficié ou pas d'enseignement renforcé en langues vivantes, qui démontreront une appétence pour les langues vivantes et un potentiel pour suivre l'ensemble des apprentissages.

Tous les élèves devront passer des tests de recrutement.

#### • Les sections internationales

Cinq langues de sections seront proposées dès l'école élémentaire : **allemand, arabe, anglais britannique, chinois et espagnol, auxquelles s'ajoute l'anglais américain** à partir de la seconde pour permettre notamment aux élèves.

#### • Une ouverture culturelle et internationale caractérisée par de nombreux partenariats

Par leur essence même, les sections internationales s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les États étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif.

La CSI a pour ambition de favoriser les échanges linguistiques et culturels des élèves pour développer leur esprit d'ouverture et les exposer davantage à la pratique linguistique dans un contexte de locuteurs natifs.

Dans le cadre de l'enseignement spécifique « Connaissance du monde », à partir du cycle terminal, l'élève doit être capable d'établir des contacts avec un partenaire ouvert sur une activité internationale. Au terme d'une scolarité complète à la CSI, l'élève doit s'être constitué un véritable réseau social de correspondants dans différents pays des langues qu'il aura étudiées.

#### • Des enseignants recrutés sur postes spécifiques nationaux (2<sup>nd</sup> degré) ou postes à profil (1<sup>er</sup> degré)

Lieu d'apprentissage progressif des langues, de mixité sociale et scolaire et d'ouverture internationale, la cité scolaire devra mobiliser des professeurs ressources pour la réussite de tous les élèves. Des profils de poste ont été définis pour chaque niveau et par discipline pour le second degré. Leurs principales caractéristiques :

- L'excellence et l'accompagnement de la difficulté dans un contexte plurilingue
- La prise en compte de l'hétérogénéité des publics accueillis : le standard attendu en section internationale n'obère pas l'accompagnement des besoins de chaque élève
- L'organisation d'un travail concerté avec les professeurs des ministères partenaires
- La maîtrise d'une langue étrangère dans des disciplines non linguistiques.

Des assistants de langue seront également recrutés pour chaque section.

#### UN ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

L'établissement sera un lieu de vie et de partage, ouvert sur toutes les cultures et langues qui y seront étudiées.

Familles, équipes pédagogiques et personnels de la CSI travailleront ensemble à la co-construction d'une relation école-famille de qualité et basée sur la confiance mutuelle avec l'objectif d'accompagner chaque élève vers la réussite de son parcours international.

Les parents seront invités à prendre toute leur place dans la vie de l'établissement et notamment dans l'ouverture culturelle propre à la section internationale dont fera partie leur enfant. Les élèves seront les premiers acteurs de leur réussite et pourront compter sur le soutien et la bienveillance de leurs professeurs pour les accompagner dans ce parcours scolaire ambitieux et exigeant.

Ce projet est une formidable chance de pouvoir contribuer collectivement à l'émergence d'un établissement dont l'ambition est de rayonner sur toute la métropole marseillaise, la région académique et bien au-delà, et de former de futurs citoyens et futures citoyennes du monde.



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)

